

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2021 à 20 h, à huis clos et conformément aux arrêtés ministériels. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller et maire suppléant, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Siège n° 3, vacant depuis janvier 2020
Siège n° 5, vacant depuis décembre 2020

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

Citoyens : 0 dans le but de se conformer aux exigences gouvernementales, le conseil municipal s'est déroulé à huis clos. L'enregistrement de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 132, Madame Denise Lambert, de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 138, Monsieur Pierre Marcoux, de Saint-Zéphirin-de-Courval.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 043, Monsieur Donald Raïche et Madame Lise Raïche, de Val-d'Or.

4. Adoption de l'ordre du jour

89.05.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 10 mai 2021, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
6. **Demandes**
 - a) Sandra Descoteaux : installation de tables à pique-nique et d'un carré de sable au parc municipal à l'arrière du centre communautaire
 - b) Fondation Émergence : journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - c) Sonia Trinque : frais de non-résidents pour les camps de jour
 - d) Autonom Inc. : demande d'appui pour le projet ENCQOR
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Copernic : abonnement
 - b) Élection municipale : rémunération
 - c) Association forestière du sud du Québec : mois de l'arbre
 - d) Office d'habitation Drummond : préparation à la crise du logement
 - e) Traitement des araignées, fourmis et guêpes
 - f) École Le Carrousel : local multifonctionnel
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Ministère des Transports : inspection des ponts situés sur le réseau municipal
 - c) Adjudication de la vente du souffleur à neige
 - d) Adjudication : fourniture d'asphalte 2021

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
11. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction avril 2021
 - b) Mandat à Therrien Couture pour le dépôt de procédures judiciaires : 990, rang Sainte-Anne
 - c) Mandat à Therrien Couture pour le dépôt des procédures judiciaires : 1425, rang Saint-Joseph
12. **Loisirs et culture**
 - a) Loisirs : suivi du comité des Loisirs
 - b) Loisirs : entente avec Sainte-Perpétue
 - c) Terrain de balles : remplacement du filet
13. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Contribution pour la cause des p'tites boîtes à Lunch
 - c) Coordination régionale en Sécurité civile
 - d) Projet de trotinettes
 - e) Projet de plantation d'arbres pour la séquestration du CO2 : dépôt du plan par GARAF
 - f) Démarche MADA via la MRC : retrait de la municipalité
14. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
15. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 12 avril 2021 ;

90.05.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 12 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Demandes**

a) **Sandra Descôteaux : installation de tables à pique-nique et d'un carré de sable au parc municipal à l'arrière du centre communautaire**

ATTENDU QUE Mme Descôteaux, citoyenne de la municipalité, demande au conseil municipal d'installer un carré de sable ainsi qu'une table de pique-nique à côté des modules de jeux du centre communautaire ;

91.05.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que l'inspecteur municipal fabrique un carré de sable 10 X 10 à côté du module de jeux au centre communautaire ;
- que la table de pique-nique qui est située au bureau municipal soit déménagée au centre communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Fondation Émergence : journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits des libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

92.05.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Sonia Trinque : frais de non-résidents pour les camps de jour

ATTENDU QUE la municipalité n'offre pas de camps de jour ;

ATTENDU QUE Mme Trinque, citoyenne de la municipalité, demande au conseil municipal si la municipalité pouvait remboursement des frais de non-résidents pour les camps de jour ;

ATTENDU QUE Mme Trinque souligne que le camp de jour au Centre Récréatif Léo-Paul Therrien de Notre-Dame-du-Bon-Conseil demande une contribution très élevée pour les frais de non-résidents en voici l'exemple : pour un enfant de Sainte-Brigitte-des-Saults, le coût d'inscription pour 7 semaines serait de 990 \$ et si elle était résidente, elle débourserait seulement 330 \$ pour 7 semaines ;

93.05.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de ne pas défrayer les frais supplémentaires de non-résident ;
- d'informer Mme Trinque que les coûts dans d'autres municipalités environnantes sont beaucoup moins élevés tels que le camp de jour de Saint-Joachim-de-Courval, car il en coûte que 50 \$ de plus par enfants ;
- d'informer Mme Trinque que le souhait des membres du conseil est d'offrir ce service pour l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Autonom inc. : demande d'appui pour le projet ENCQOR

CONSIDÉRANT QU'Autonom Inc, Dumont Automation Scénique et Solutions sans fil WiMe Inc. désirent appliquer une demande de subvention dans le cadre du projet ENCQOR du gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci désirent brancher 8 résidences du chemin Dionne pour tester leur prochaine génération de produits d'internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT la demande de lettre d'appui qui a été formulée à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

CONSIDÉRANT QU'aucune contribution financière n'est demandée à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

94.05.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer Autonom inc., Dumont Automation Scénique et Solutions sans fil WiMe Inc dans leur démarche de subvention dans le cadre du projet ENCQOR du gouvernement fédéral pour la connexion des résidences à internet haute vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) **Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaires de rues mars 2021	310,51 \$
400, rue Principale du 3 février au 6 avril 2021	1 418,76 \$
430, rue Principale du 3 février au 6 avril 2021	941,24 \$
800, rue des Érables du 3 févr. au 6 avril 2021	433,46 \$
235, rue Dumoulin du 3 févr. au 6 avril 2021	990,39 \$
260, rue Dumoulin du 3 févr. au 6 avril 2021	1 269,41 \$
745, rue Cloutier du 3 févr. au 6 avril 2021	97,25 \$
Rue Principale du 3 févr. au 6 avril 2021	211,35 \$
315, rue Principale du 3 févr. au 6 avril 2021	1 065,50 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR mars 2021	4 159,18 \$
TPS-TVQ pour vente terrain lot 5 198 291	4 862,68 \$
TPS-TVQ pour vente terrain lot 5 198 288 et 6 393 734	3 703,32 \$

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR mars 2021	1 548,87 \$
----------------------------------	-------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Honoraires d'exploitations mars 2021	(83,28 \$)
--------------------------------------	------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (SUITE)

Honoraires d'exploitations janvier 2021	(83,28 \$)
5 rouleaux de timbres	502,44 \$
Honoraires d'exploitations février 2021	(83,28 \$)

Total du chèque **252,60 \$**

Publipostage Jaseur mai 2021	66,46 \$
------------------------------	----------

TELUS

Cellulaire du 25 mars au 24 avril 2021	57,49 \$
--	----------

VISA DESJARDINS

Toromont ; filtre rouleau	13,26 \$
Construction DJL ; 2 palettes asphalte froide	796,78 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 72,25 l.	90,92 \$
Couche-tard ; essence 48,13 litres	60,60 \$
Toromont ; filtres pépîne et rouleau	1 240,90 \$
Registre foncier ; recherches VPT	2,00 \$
Registre foncier ; recherches VPT	1,00 \$
Registre foncier ; recherches VPT	1,00 \$
ZOOM ; abonnement mars vidéoconférence	23,00 \$

VISA (SUITE)

Amazon ; abonnement mensuel Prime 9,19 \$
TOTAL DU CHÈQUE 2 238,65 \$

GROUPE MASKATEL

Avril (336-4460) Bureau 184,35 \$
Avril (336-7149) Garage et aqueduc 60,61 \$
Avril (336-7145) bibliothèque 52,52 \$
Avril (336-7136) usine épuration 52,56 \$
Avril (336-4917) centre comm. et MDJ 68,80 \$
Total du chèque 418,84 \$

CRECQ

Adhésion 2021 50,00 \$

MARCEL THAUVERTE

Déneigement des entrées municipales 2020-2021 500,00 \$

GLOBAL PAYMENTS SENC

Frais paiement direct mars 2021 35,01 \$

HÉLÈNE BOYCE-CODÈRE

Remboursement acompte location salle 4 avril 2021 40,00 \$

Total des chèques émis : 24 670,97 \$

95.05.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 24 670,97 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 17 783,28 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 33 432,53 \$ incluant 1 849,62 \$ pour le total des chèques émis et 31 582,91 \$ pour le fichier du dépôt direct ;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) Copernic : abonnement

96.05.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler la cotisation 2021-2022 au coût de 50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Élection municipale : rémunération

ATTENDU QU'une élection générale se tiendra le 7 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE la présidente d'élection recrute, nomme et supervise les membres du personnel électoraux conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

97.05.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'utiliser le tableau des taux horaires du personnel électoral d'élections Québec selon le règlement sur le tarif de la rémunération présentement en vigueur au 31 mars 2020 lors d'élections et de référendums municipaux pour la rémunération du personnel affecté aux commissions de révision ainsi que la rémunération du personnel affecté au scrutin pour l'élection générale du 7 novembre 2021 ;
- que la municipalité offre les repas au personnel électoral lors de la dernière journée des mises en candidature, la journée du vote par anticipation ainsi que le jour du scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Association forestière du sud du Québec : mois de l'arbre

La distribution des arbres se fera le vendredi 21 mai 2021 au garage municipal. Les citoyens inscrits devront se rendre au garage municipal pour récupérer leurs arbres qu'ils ont commandés avant le 29 avril 2021 au bureau municipal. Il y aura également une remise d'arbres à tous les élèves de l'école Le Carrousel cette même journée.

d) Office d'habitation Drummond : préparation à la crise du logement

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Drummond désire connaître les intentions de chaque municipalité en matière de prises en charge des ménages qui pourraient se retrouver sans logement cette année ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Drummond présente trois volets aux municipalités :

1. La municipalité refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis ;
2. La municipalité effectue elle-même la prise en charge des ménages sans logis ;
3. La municipalité confie la prise en charge des ménages sans logis à la SARL de l'OH Drummond ;

98.05.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults que la municipalité n'offre aucun service d'hébergement d'urgence et/ou d'entreposage temporaire des biens pour les citoyens se trouvant sans logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Traitement des araignées, fourmis et guêpes

99.05.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission du 7 mai 2021 d'Alerte Bestioles S.E.N.C. au montant de 225,00 \$ plus les taxes applicables pour le traitement contre les araignées, fourmis et guêpes au bureau municipal et à la bibliothèque au besoin ;
- d'autoriser la directrice générale à faire faire un traitement contre les guêpes à la bibliothèque municipale au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a) École Le Carrousel : local multifonctionnel

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'école le Carrousel de Sainte-Brigitte-des-Saults demande l'utilisation du local multifonctionnel pour les cours de musique ou autres besoins durant les heures de classe ;

CONSIDÉRANT QUE le centre de service scolaire des Chênes demande l'autorisation d'installer des meubles de rangement supplémentaires ainsi que du matériel pédagogique dans ce local ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Chênes fera de la mise aux normes si nécessaires du local multifonctionnel, des corridors et des accès ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Chênes procédera à l'ajout de prises réseau, de prises électriques, de système de téléphonie, et des intercoms ;

CONSIDÉRANT QUE tous les utilisateurs dudit local pourront bénéficier des futurs équipements sauf ceux qui seront dans les rangements sous clés ;

CONSIDÉRANT QUE le service de garde pourra continuer toutes leurs activités dans ce local sans conflit d'horaire ;

100.05.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser les travaux pour l'ajout de mobiliers de rangement ainsi du matériel pédagogique pour le local multifonctionnel ;
- d'autoriser la mise aux normes du local multifonctionnel des corridors et des accès ;
- d'autoriser l'ajout de prises réseau, de prises électriques, de système de téléphonie et des intercoms ;
- qu'un plan des ajouts devra être soumis à la direction municipale avant les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Entretien des camions
- Changement des panneaux de signalisation

b) **Ministère des Transports : inspection des ponts situés sur le réseau municipal**

Le Maire fait le dépôt du rapport du ministère des Transports suite à l'inspection des ponts situés sur le réseau municipal et informe l'inspecteur que si les travaux doivent être effectués par un tiers qu'il devra soumettre la soumission au conseil avant d'effectuer lesdits travaux demandés.

c) **Adjudication de la vente du souffleur à neige**

CONSIDÉRANT l'annonce faite dans le Journal *Le Jaseur* du mois de mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens avaient jusqu'au 6 mai 2021 à 11 h 30 pour venir déposer leur soumission ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) offres ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Monsieur Daniel Breault est la plus élevée des deux au montant de 131,00 \$;

101.05.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre d'achat faite par Monsieur Daniel Breault au montant de 131,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Adjudication : fourniture d'asphalte 2021**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions sur invitation ont été faites le 10 mai 2021 à 16 h ;

102.05.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra au montant de 82,70 \$ la tonne plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

Aucune question n'a été soumise par courriel ou par téléphone avant 16 h, le 10 mai 2021, tel que mentionné sur nos plateformes web.

10. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

11. Urbanisme

a) **Permis de construction avril 2021**

- Huit (8) permis ont été émis pour le mois d'avril 2021 ;

b) **Mandat à Therrien Couture pour le dépôt de procédures judiciaires : 990, rang Sainte-Anne**

ATTENDU QUE des inspections ont été effectuées sur l'immeuble du 990, rang Sainte-Anne, lot 4 632 799, par l'inspecteur en bâtiment de la municipalité, Monsieur Éric Salois ;

ATTENDU QU'UN arrêt de travaux a été émis par l'inspecteur en bâtiment de la municipalité au mois d'avril 2019 ;

ATTENDU QUE le propriétaire a continué à faire les travaux malgré les avis ;

ATTENDU QU'UNE audition a été tenue le 1^{er} août 2019 devant le Juge Steve Reimnitz, et qu'une ordonnance de sauvegarde a été émise, de sorte qu'il a été ordonné à monsieur Lavallière de cesser tous les travaux sur sa propriété située au 990, rang Saint-Anne ;

ATTENDU QUE le 19 décembre 2019 le Juge Jean-Guy Dubois déclarait coupable le défendeur à l'encontre de la décision du 1^{er} août 2019 ;

ATTENDU QUE le jugement sur la demande de démolition n'a pas encore été rendu ;

ATTENDU QUE propriétaire continue à faire des travaux de construction de l'immeuble, malgré ordonnance du Juge Steve Reimnitz ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater les procureurs de la municipalité pour entreprendre les procédures judiciaires pour outrage au tribunal ainsi que d'émettre les constats d'infraction ;

103.05.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la firme Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l. pour entreprendre contre le propriétaire de l'immeuble situé au 990, rang Sainte-Anne, lot 4 632 799, toutes les procédures judiciaires nécessaires, notamment les procédures liées à une demande d'outrage au tribunal vu le non-respect de l'ordonnance rendue par le Juge Steve Reimnitz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Mandat à Therrien Couture pour le dépôt de procédures judiciaires : 1425, rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE des plaintes ont été formulées auprès de l'inspecteur régional en bâtiments et environnement concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 1425, Rang Saint-Joseph, situé sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE suite à ces plaintes, l'inspecteur régional en bâtiments et environnement a procédé à une visite des lieux ;

ATTENDU QUE les inspections ont également permis de démontrer la présence de causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble ;

ATTENDU les dispositions des articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation sur les nuisances de la municipalité ;

POUR TOUTES CES RAISONS,

104.05.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults reconnaît qu'il existe des causes d'insalubrité et de nuisances sur l'immeuble portant l'adresse civique 1425, Rang Saint-Joseph, à Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- que le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults mandate ses procureurs, Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l., afin de mettre en demeure le propriétaire des bâtiments situés au 1425, Rang Saint-Joseph, pour lui enjoindre de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les causes d'insalubrité et de nuisances se trouvant sur sa propriété, dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de la mise en demeure ;
- que le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults mandate ses procureurs, Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l., à défaut par le propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure, afin d'entreprendre contre ce propriétaire toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure enjoignant à ce propriétaire ou tout occupant, de prendre les mesures requises pour faire disparaître les causes d'insalubrité et de nuisances se trouvant sur la propriété et pour autoriser la Municipalité, à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer à l'ordonnance rendue par la Cour supérieure dans le délai imparti, de procéder à l'enlèvement des causes d'insalubrité et de nuisances, aux frais du propriétaire ou occupant, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Loisirs et culture

a) Loisirs : suivi du comité des Loisirs

Madame Nancy Fontaine, conseillère, fait un compte-rendu des activités du comité des Loisirs.

b) Loisirs : entente avec Sainte-Perpétue

Monsieur Hébert, Maire, fait un compte-rendu des avancements pour la procédure d'embauche d'un(e) coordonnateur/trice en loisirs en collaboration avec la municipalité de Sainte-Perpétue. Les entrevues auront lieu le mardi 11 mai 2021.

c) Terrain de balle : remplacement du filet

CONSIDÉRANT QUE le filet de la clôture du terrain de balle est déchiré presque en totalité ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été faites par l'inspecteur en voirie ;

105.05.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission du 21 avril 2021 à Filet Sport Gaspésien au montant de 1 760,00 \$ plus le transport et les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

b) Contribution pour la cause des p'tites boîtes à Lunch

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf annuel n'aura pas lieu cette année ;

CONSIDÉRANT QUE le président du tournoi de golf au profit des p'tites boîtes à lunch demande aux municipalités de verser la somme qui était prévue à leur budget pour cette activité ;

106.05.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de verser la somme de 750 \$ à la MRC de Drummond pour l'association des p'tites boîtes à lunch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Coordination régionale en Sécurité civile**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Drummond a créé un comité de Sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'évènement majeur, le personnel des municipalités pourrait être surchargé par les tâches à effectuer ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté du conseil des maires, d'assurer une coordination régionale en Sécurité civile, tant en prévention, qu'en préparation, intervention et au rétablissement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en commun certaines ressources ;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux que la MRC se dote d'un plan régional en Sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut offrir un support en Sécurité civile, incendie, communication, géomatique et autres, aux municipalités ;

107.05.2021 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accorder à la MRC de Drummond la coordination en Sécurité civile tant en prévention, qu'en préparation, intervention et au rétablissement ;
- que la MRC assure une coordination et un support des activités en Sécurité civile à l'échelle régionale ;

ET

- que les municipalités collaborent et fournissent les renseignements nécessaires à la réalisation de cette tâche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Projet de trottinettes**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite offrir aux municipalités rurales du territoire une nouvelle offre d'activité physique pour les jeunes de 0 à 17 ans ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a vu le jour grâce à la collaboration entre la Ville de Drummondville, de la MRC et « du levier financier pour l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans ainsi que leur famille » du CIUSSS, la MRC a pu procéder à l'achat d'un lot de 90 trottinettes, qui seront partagées entre les municipalités (70 pour les municipalités rurales et 20 pour Drummondville ;

CONSIDÉRANT QUE les 70 trottinettes ont été réparties en 5 groupements de 14 trottinettes par groupe

- groupe 1 : Durham-Sud, Lefebvre, Wickham et l'Avenir
- groupe 2 : St-Germain, Saint-Eugène et Saint-Guillaume
- groupe 3 : Saint-Edmond, Saint-Bonaventure, St-Pie-de-Guire et Saint-Majorique
- groupe 4 : St-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix et Saint-Lucien
- groupe 5 : Sainte-Brigitte-des-Saults, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse et Village ;

CONSIDÉRANT QUE les directrices générales du groupe 5 conviennent entre elles que la répartition de 14 trottinettes se partagera de cette façon : 5 pour Sainte-Brigitte-des-Saults, 4 pour Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse et 5 pour Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village ;

108.05.2021 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que les 5 trottinettes soient partagées entre les Loisirs de Ste-Brigitte-des-Saults et la maison des jeunes ;
- que les trottinettes soient rangées au sous-sol de la maison des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Projet de plantation d'arbres pour la séquestration du CO2 : dépôt du plan par GARAF

CONSIDÉRANT QUE GARAF a soumis un plan dans le projet de séquestration de carbone et conservation de la biodiversité 2021 ;

109.05.2021 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver le plan soumis par GARAF pour le projet de séquestration de carbone et conservation de la biodiversité 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Démarche MADA via la MRC : retrait de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults avait signifié son intérêt de participer au projet MADA via la MRC de Drummond par la résolution 116.05.2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère municipale pour ce dossier n'a pas reçu aucune réponse positive par la FADOQ pour leur implication dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'aucun bénévole n'a manifesté leur intérêt de participer à la démarche MADA ;

110.05.2021 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de se retirer de la démarche MADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Questions diverses

Aucun point à inscrire

17. Levée de la réunion

111.05.2021 Il est 20 h 54, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale